

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 81 (1936)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
 1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
 3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT
 Prix du N° fr. 1.50

Pour l'Etranger :
 1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
 3 mois fr. 5.—

DIRECTION ET RÉDACTION :

Lieut.-colonel R. MASSON, Avenue Druey 15, Lausanne. Tél. 32.217.

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, VENTE :

Avenue de la Gare 23, Lausanne. Compte de chèques post. II.5209

ANNONCES : Agence de publicité G. Amacker, Palud 3, Lausanne. H. Droz, succ.

Le cerveau du régiment

ETUDE SUR LES POSTES DE COMMANDEMENT RÉGIMENTAIRES

I

Le commandement d'un régiment, d'un bataillon, d'une compagnie d'infanterie, simple et relativement aisément au début de la grande guerre, s'est, au cours des opérations, beaucoup alourdi et compliqué. L'après-guerre ne l'a pas simplifié, bien au contraire.

D'abord l'infanterie est devenue une arme technique. Non seulement son ravitaillement en munitions est infiniment plus ardu qu'autrefois par suite de la multiplicité de ces munitions, de l'énorme consommation due aux armes automatiques, de l'emploi de grenades et artifices de divers modèles, etc., mais encore elle est dotée d'un système de liaisons extrêmement varié. Aux coureurs, aux cyclistes, aux cavaliers-estafettes, aux signaleurs optiques d'autrefois, se sont ajoutés des spécialistes de tout genre, téléphonistes¹, T. S. F., colombophiles, etc. Les

¹ En 1914, dans le régiment d'infanterie français, seul le colonel avait le téléphone. La dotation du régiment ne comprenait que 6 km. de fil et 7 appareils téléphoniques. Aujourd'hui, y compris la dotation des bataillons, on compte 7 ateliers, soit 21 appareils et 14 km. de fil, plus une réserve de 20 km. pour le régiment. (Commandant Andriot.)